

Veuillez agréer,
madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE PÉTITION VISANT LA RÉVOCATION DE LA PROCLAMATION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose:

Que la proclamation déposée sur le Bureau de la Chambre le mercredi 12 novembre 1980, en conformité du paragraphe (2) de l'article 35 de la loi sur l'administration du pétrole, telle que proclamée par l'ordonnance C.P. 1980-2917, soit révoquée.

—Madame le Président, pour qu'on y voit bien clair, je dirai que j'ai d'abord proposé que le décret du conseil prévoyant la fixation des prix du pétrole sur l'initiative unilatérale du gouvernement fédéral soit contesté et révoqué. Dans le cas présent, il s'agit de la fixation des prix du gaz qui, elle aussi, relève essentiellement de la même loi, soit la loi sur l'administration du pétrole.

J'aimerais commencer par bien préciser la position de mon parti à l'égard du pétrole et du gaz. Selon nous, le programme énergétique national proposé à la Chambre lors de la présentation du budget est essentiellement fautif; c'est un programme boîteux. Avec le temps, la population, et surtout ses éléments progressistes, se rallieront à notre avis et trouveront en nombre croissant des choses à lui reprocher.

Quant à nous, nous lui reprochons deux grands défauts. D'abord, aucune stratégie industrielle, ou stratégie de restructuration économique n'a été inscrite par le gouvernement dans son budget ou dans son programme énergétique national. Plus loin dans mon discours, je vous entretiendrai de cette absence totale de stratégie industrielle. Quand je parle de «stratégie industrielle», j'entends une stratégie qui permette au Canada de devenir un pays qui fabrique des produits à partir de ses ressources naturelles, au lieu d'être un pays exportateur de matières premières ou, en somme, une vaste mine pour les pays étrangers.

● (1550)

Pour y arriver, il faut établir une véritable stratégie industrielle, il faut planifier, s'intéresser et prendre ses responsabilités. Mon parti prend ses responsabilités, mais pas le gouvernement, de toute apparence. J'en parlerai plus en détail plus tard. La deuxième lacune importante que comporte le programme énergétique national et le budget, c'est le fait que le gouvernement n'a pas prévu accorder des subventions pour amortir le contrecoup de la hausse du prix de l'énergie pour les personnes à faibles revenus. Les Canadiens se rendront bientôt compte tenu que dans bien des segments de la population, les gens auront besoin d'aide pour pouvoir supporter la hausse du prix de l'essence et du mazout de chauffage. Le gouvernement ne les aidera pas.

La troisième erreur, c'est que le gouvernement a invoqué trop rapidement la loi sur l'administration du pétrole qui est

Administration du pétrole—Loi

une mesure draconienne. Mon parti préférerait que l'on en revienne au principe du fédéralisme coopératif et que l'on s'entende avec les provinces. Le gouvernement fédéral décide unilatéralement d'avoir recours aux pouvoirs que lui confère la loi sur l'administration du pétrole. Je voudrais citer un passage du discours que l'honorable Donald Macdonald a prononcé à la Chambre le 31 octobre 1974, dans le cadre du débat relatif à la loi sur l'administration du pétrole; ce passage est tiré de la page 914 du Hansard:

Alors que le gouvernement espère et désire ardemment que le prix du pétrole des provinces productrices soit toujours fixé à des niveaux acceptables par tous à la suite d'entente avec ces provinces—Le gouvernement souhaite vivement ne pas avoir à exercer de tels pouvoirs.

Le ministre faisait allusion aux pouvoirs qui permettent au gouvernement de surveiller le prix du pétrole, en précisant qu'il espérait que le gouvernement ne devrait pas les invoquer, mais qu'il y aurait une entente. L'Alberta n'a pas agi unilatéralement sans la permission du ministre. Je n'ai pas de document officiel exposant les revendications de l'Alberta. Pour ma part, je n'admets pas que de telles richesses soient l'apanage d'une seule province. Je n'ai pas non plus de document officiel relatif aux initiatives que le gouvernement de l'Alberta a prises depuis la présentation du budget et depuis que le gouvernement fédéral a invoqué cette loi. Je songe au premier ministre Lougheed qui a menacé de réduire la production. C'est une décision néfaste pour le Canada et pour l'Alberta. Je n'approuve pas du tout l'attitude qu'ont adoptée récemment des hommes d'affaires albertains en décidant de boycotter les marchandises venant de l'Ontario. Ce n'est pas bien et c'est mesquin. Mais le gouvernement n'était pas obligé d'avoir recours à cette loi. En fait, il aurait pu continuer d'appliquer le régime de prix qui avait été bel et bien accepté, comme le ministre l'a d'ailleurs avoué à la Chambre l'autre jour. Le premier ministre Lougheed n'a jamais contesté ce régime de prix.

Le gouvernement aurait pu tout simplement établir les limites que, selon lui, le gouvernement de l'Alberta ne devrait pas franchir en matière de hausse de prix. Si le gouvernement de l'Alberta n'avait pas respecté ces limites, il aurait alors pu justement recourir à la loi sur l'administration du pétrole. Nous, du Nouveau parti démocratique, ne nous opposons pas au principe de la loi, mais nous croyons qu'elle devrait être une mesure de dernier recours. Si le gouvernement n'arrivait pas à s'entendre avec les provinces productrices, il serait alors justifié d'agir unilatéralement en invoquant la loi sur l'administration du pétrole, mais seulement lorsque le gouvernement d'une province prend des mesures susceptibles de modifier considérablement les prix du pétrole ou de compromettre les principes du fédéralisme coopératif. La loi ne devrait être invoquée que dans le cadre d'une politique très progressiste qui soit juste pour toutes les régions du pays. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Beaucoup de mes collègues ont fait valoir à la Chambre que le budget et la politique énergétique du gouvernement n'étaient pas justes pour le Nord, les provinces de l'Atlantique et l'Ouest du Canada. Le pays me semble être dans la pire situation possible: les prix du pétrole sont élevés, des gouvernements provinciaux sont mécontents, les Canadiens à moyen ou faible revenu sont pénalisés et il n'existe aucune stratégie nationale de l'embauche.